

Aya Gold & Silver Inc.

Identifiant du projet :

56465

Statut :

Décaissement

Lieu :

Maroc

Secteur d'activité :

Ressources naturelles

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

B

Date de décision sur l'approbation :

13 mai 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

13 mai 2025

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Octroi à la société Aya Gold & Silver Inc. d'un prêt d'un montant maximum de 25 millions de dollars des États-Unis destiné à financer son programme de prospection à Boumadine. Cette transaction représente une nouvelle occasion de soutenir cette société, qui est déjà cliente de la BERD dans le cadre d'un prêt de financement de 100 millions de dollars des États-Unis destiné à l'extension et à la modernisation de la mine d'argent qu'elle exploite à Zgounder, au Maroc.

Objectifs du projet

Ce projet permettra d'aider une société minière indépendante du Maroc à diversifier son portefeuille et à développer ses capacités de production au-delà de la mine d'argent qu'elle exploite déjà à Zgounder.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

L'impact du projet sur la transition devrait résulter des qualités suivantes de la transition :

i) Compétitive : L'équipe de la BERD au Maroc chargée du financement et du développement des PME et des conseils aux petites entreprises, apportera un soutien et des conseils techniques destinés à renforcer les capacités de sept des fournisseurs locaux du client, afin de les aider à améliorer leurs normes opérationnelles en matière de gestion des ressources et de consommation d'énergie propre. Cette assistance contribuera à la réduction des émissions de portée 3 d'Aya Gold & Silver.

ii) Inclusive (emploi) : Le projet aura pour objectif de permettre à davantage de gens d'acquérir des compétences essentielles et d'accéder à une formation, grâce à un partenariat entre la société et des universités de la région de Drâa-Tafilalet, destiné à proposer de nouveaux modules de formation, afin de mettre en adéquation les programmes universitaires avec les besoins en compétences indispensables à un secteur minier en pleine croissance. Cette initiative permettra ainsi de constituer une source locale et durable de collaborateurs qualifiés pour Aya et, plus largement, pour l'industrie extractive, aussi bien à court terme (opérations de prospection prévues au cours des deux prochaines années) qu'à plus longue échéance (développement et exploitation du site de Boumadine). Ce projet sera en outre mis en œuvre avec la volonté de favoriser le recrutement local et de davantage fidéliser le personnel chez Aya. Les partenariats avec les universités auront pour objectif de mettre en phase les cursus avec les besoins du secteur et de favoriser la mise en place d'un programme d'apprentissage, proposant aux étudiants de la région une expérience pratique sur le site exploité par Aya à Boumadine.

Client

AYA GOLD AND SILVER INC

Aya Gold & Silver Inc. (« Aya » ou la « société ») est une société canadienne cotée à la Bourse de Toronto et axée sur l'exploitation, l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de minéraux au Maroc. Elle se consacre à la production d'argent et à des activités de prospection sur son site principal de Zgounder, via sa filiale à 100 % Zgounder Millennium Silver Mine S.A (« ZMSM »), qui est cliente de la BERD. Aya détient également 85 % du projet polymétallique de Boumadine par le biais de la société Boumadine Global Mining S.A. (« BGM ») et 100 % des actifs de Imiter-bis, tous situés au Maroc.

Financement de la BERD

25 000 000,00 dollars EU

25 000 000 dollars EU

Coût total du projet

25 000 000,00 dollars EU

25 000 000 dollars EU

Additionnalité

Structure de financement : L'apport de la BERD à ce projet permettra de combler un déficit de financement dû à une mauvaise conjoncture du marché, tenant entre autres aux incertitudes économiques et géopolitiques qui ont marqué les premiers mois de l'année 2025.

Atténuation des risques : La relation à long terme de la BERD donne à un client davantage d'assurance pour l'inciter à accepter plus de risques et/ou de financements, ce qui permet de favoriser l'innovation ou une expansion sur de nouveaux marchés.

Établissement de normes : Le client profitera des compétences de la BERD pour adopter des normes plus exigeantes en matière d'inclusion et d'égalité des genres.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). L'utilisation des fonds destinés aux travaux de prospection sur le site de Boumadine a des impacts environnementaux et sociaux limités. Le projet est par conséquent classée en catégorie B. La participation de la Banque à toute éventuelle extension de la mine nécessiterait une nouvelle procédure de diligence raisonnable en matière environnementale et sociale.

Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées par la Banque. Le client est connu de la Banque dans le cadre d'un projet précédent concernant la mine de Zgounder. La participation de la BERD à ce projet s'est traduite par une sensible amélioration des pratiques de la société en matière de gestion environnementale et sociale. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont permis de constater que la société disposait de la volonté, des capacités, des ressources et de l'expérience nécessaires pour gérer les éventuels risques et impacts environnementaux et sociaux liés au programme de prospection.

Les politiques internes d'Aya, notamment en matière de ressources humaines et de santé et de sécurité, s'appliquent au projet de Boumadine et les sous-traitants sont tenus de s'y conformer. Un personnel chargé de la santé et de la sécurité est présent sur le site et des plans d'intervention d'urgence sont en place.

Le permis d'exploitation du site de Boumadine détenu par la société ne concerne aucune zone légalement protégée. Le client a chargé des consultants d'entamer des travaux exploratoires en vue d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) préalable à une future extension de la mine. Concernant ce projet, les évaluations relatives à la biodiversité n'ont relevé aucun élément sensible particulier nécessitant un examen plus approfondi. Les travaux de forage et, plus généralement, de prospection prévus dans le cadre du projet n'entraînent pas d'importants besoins de consommation de ressources. En outre, une fois les forages réalisés, les trous seront rebouchés et le terrain remis en état. Les activités de prospection se déroulent sur des terres appartenant à l'État et aucun bail ne sera signé tant que de nouveaux permis de construire n'auront pas été accordés. La zone se situe dans une région désertique inhabitée et aucun déplacement physique ou économique ne devrait avoir lieu. La consultation des parties prenantes a pour l'instant été satisfaisante au vu de la portée des travaux et la société rencontre régulièrement les autorités locales et des représentants de la région pour les tenir au courant des activités et répondre aux éventuelles préoccupations.

Un Plan d'action environnemental et social (PAES) portant sur certaines lacunes limitées par rapport aux exigences environnementales et sociales de la BERD a été convenu avec la société. Celui-ci porte notamment sur le renforcement des mécanismes de règlement des griefs des travailleurs et des communautés.

La Banque réalisera un suivi du projet en analysant les rapports environnementaux et sociaux annuels et, le cas échéant, en effectuant des visites sur le terrain.

Évaluations environnementales

À ce stade et conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la Banque en matière de financement direct, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Le projet en étant encore à un

stade précoce d'exploration, la question des émissions de gaz à effet de serre n'a pas encore été véritablement abordée. La conception et l'impact en termes d'émissions de la future mine seront précisés ultérieurement. Si le projet passe aux étapes suivantes financées par la Banque, sa conformité avec les termes de l'Accord de Paris sera réévaluée.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Aucun.

Contact au sein de l'entreprise

Ugo Landry-Tolszczuk

ugo.landry.tolszczuk@ayagoldsilver.com

+1 (647)-919-2227

<https://ayagoldsilver.com/>

1320 Graham, suite 132 Ville Mont-Royal, QC H3P 3C8

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

25 septembre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.